

ISRA
الأحاديثية العالمية للبحوث الشرعية
International Shariah Research Academy for Islamic Finance



بحث مقدم إلى المؤتمر الدولي حول:

منتجات وتطبيقات الابتكار و الهندسة المالية

بين الصناعة المالية التقليدية و الصناعة المالية الإسلامية

يومي 5 و 6 ماي 2014م الموافق لـ: 5 و 6 رجب 1435هـ

بعنوان:

Les fonds d'investissement islamiques : Un modèle réussi de l'innovation de financement

Bouyahiaoui Ouendi Et Nasser Lynda

Résumé

Les fonds d'investissement islamiques représentent l'une des innovations de financement qui connaît un développement remarquable dans le monde et ceci pour les différentes opportunités qu'ils offrent à travers l'adoption d'une panoplie d'instruments financiers conformes aux principes de loi islamique «la Chari'a» , ainsi que d'une gouvernance rigoureuse respectant des règles et des normes de sous le supervision d'un comité borad. En effet, plusieurs institutions financières et bancaires islamiques et/ou conventionnelles se sont lancées dans les Fonds d'investissement islamiques et interviennent à l'échelle internationale pour le financement des PME/PMI, d'infrastructures ; d'entreprises industrielles, des services, d'agricultures, de pétrochimie, etc.

Afin de mener à bien notre réflexion, nous avons eu recours à une approche descriptive et analytique basée sur une revue littéraire et empirique. Ainsi, pour la présentation de ce sujet, nous avons développé trois principaux points portant sur un aperçu des fonds d'investissement islamiques et de leur gouvernance ; le développement des ces fonds et la présentation de leurs secteurs d'intervention en se focalisant sur l'étude de certains cas.

Mots clés : *fonds d'investissements islamiques, gouvernance, financement de projets.*

Abstract

Islamic investment funds represent one of Islamic finance innovation which shows a remarkable development in the world, with regard to their various opportunities that they offer through the adoption of a range of financial instruments in accordance to the Islamic law principals "Chari'a" , as well as its strict and rigorous governance in compliance with the norms under the supervision of a committee board. Indeed, several Islamic and/or conventional financial and banking institutions are engaged in Islamic investment funds and operate internationally by financing SMEs, infrastructure projects, industrial companies, services, agriculture, petrochemical, etc.

In order to be able to carry out our study, we used a descriptive and analytical approach based on a theoretical and empirical literature review. Thus, for presenting this topic, we have developed three main points. Firstly, we present an overview of the Islamic investment funds and their governance. Secondly, we present the Islamic investment funds emergence and development. Finally, we present their areas of intervention through the study of some cases.

Keywords: *Islamic investment funds, governance, projects financing.*

Introduction

Les fonds d'investissement ou capital-investissements sont aujourd'hui opérationnels dans divers pays du monde, à leur tête les États-Unis, ceci a suscité l'intérêt des spécialistes financiers islamique au développement de fonds d'investissement conformes aux principes de la loi islamique « la Chari'a », afin de diversifier et d'élargir les secteurs d'intervention de l'ingénierie financière islamique.

Notre réflexion a pour objet de présenter les fonds d'investissement islamiques et leur développement. Le choix de cette thématique trouve son origine dans un constat: bien que les fonds d'investissement islamiques soient une création du nouveau millénaire, le nombre et le volume de ces fonds connaissent une évolution remarquable et soutenable. En effet, selon un rapport du Kuwait Finance House, le nombre de fonds d'investissement islamiques à travers le monde a atteint 876 fonds pour un volume d'actifs de 60 milliards de dollars en 2011. Par ailleurs le développement de ces fonds s'est intensifié grâce à une panoplie de produits et d'instruments qui offre un large éventail des fonds d'investissement islamiques, permettant ainsi une diversification dans leurs secteurs d'intervention.

Pour mener à bien notre réflexion, nous avons eu recours à la fois à une démarche descriptive (pour la présentation des fonds d'investissement islamiques, leur gouvernance et leur rôle) et analytique (pour l'étude de certains fonds d'investissements islamiques à travers le monde) basée sur une revue de la littérature théorique et empirique portant sur ce sujet.

La structure de cet article a été développée en trois principaux points. Dans le premier point, il a été question d'apporter un aperçu global de la conception islamique de l'investissement et des fonds d'investissement, ainsi que la présentation de la gouvernance de ces fonds. Quant au deuxième point, celui-ci porte sur le développement des fonds d'investissement islamiques, en termes de typologie et de répartition géographique. Le troisième et dernier point a été consacré à la présentation des secteurs d'intervention des fonds d'investissement islamiques, tout en offrant un aperçu de ceci à travers la présentation de certains fonds.

1. Présentation des FIIs et de leur gouvernance

Les différentes opportunités offertes par les fonds d'investissements conventionnelles (gestion d'allocation des ressources, offre de rendements réguliers, financement de projets,...) ont suscité l'intérêt des institutions financières et bancaires

islamiques, mais également des institutions financières et bancaires conventionnelles, à la création de fonds conformes à la Chari'a. Il est, à cet effet, important de présenter la conception islamique de l'investissement et des fonds d'investissement, et d'apporter un aperçu sur l'importance de la gouvernance de ces fonds.

1.1. Conception islamique de l'investissement et des FIIs

Selon le dictionnaire la Toupie, l'investissement représente « l'action d'investir, c'est-à-dire d'acquérir de nouveaux moyens de production, d'améliorer leur rendement ou de placer des capitaux dans une activité économique, dans une entreprise, etc. Le moteur de l'investissement est la perspective d'en retirer un profit. En effet, investir consiste à engager une importante dépense aujourd'hui afin d'obtenir un bénéfice dans le futur»¹. L'investissement dans la conception islamique est défini comme étant «l'emploi et l'exploitation d'un capital (sous toutes ses formes) dans des projets économiques afin d'obtenir des rendements conformément à la Chari'a pour des besoins futurs»² ou encore «le développement des capitaux suivant les lois islamiques afin de les fructifier et de les exploiter dans des secteurs productifs, que ce soit dans le commerce, l'industrie ou autres secteurs économiques»³.

En définitive, nous pouvons constater que la notion de l'investissement dans la conception conventionnelle ou islamique ne se distingue que par l'obligation de soumission de cette activité à la Chari'a. Effectivement, tout investissement suivant la conception islamique doit respecter un certain nombre d'exigences dictés par les enseignements de la Chari'a. Ainsi, il est interdit tout traitement avec le *riba* et/ou le *gharar*, portant sur du *maysir* ou des investissements illicites (alcool, drogue, viande de porc, pornographie, etc)⁴.

Pour ce qui est du *fonds d'investissement*, il peut être défini comme étant «une activité financière consistant pour un investisseur à entrer au capital des sociétés qui ont besoin de capitaux propres»⁵. Quant aux FIIs, ceux-ci ont été définis par l'Accounting and Auditing Organisation of Islamic Financial Institutions (AAOIFI) comme suit⁶ : « les fonds sont des véhicules d'investissement, qui sont financièrement indépendants des institutions qui les établissent. Les fonds prennent la forme de participation égale d'actions/parts des actionnaires/porteurs d'actifs et de droit aux bénéfices ou pertes. Les fonds sont gérés selon la *mudaraba* ou la *wakalah* (contrat d'agence) ». Ils sont également considérés comme « l'une des institutions financières islamiques qui collectent des fonds des investisseurs sous forme de parts ou d'instruments de placement afin de les confier à des spécialistes et des expertes de gestion d'actifs pour les employer suivant des formes

d'investissement islamiques appropriées et dont les résultats seront partagés conformément aux accords établis. Les FIIIs sont soumis à la réglementation islamique, ainsi qu'aux lois, aux décrets et aux règlements gouvernementaux non contradictoires à la loi islamique»⁷.

La gestion des FIIIs est réalisée suivant trois types de contrats : la moudaraba, la moucharaka ou la wakala. Ainsi, la société de gestion sera rémunérée suivant son statut, c'est-à-dire à titre d'une part des profits générés par les fonds (si la gestion du fonds a été réalisée sur une base de mudaraba ou de moucharaka et le gestionnaire agissant comme moudarib ou moucharik/actionnaire) ou au moyen d'un dispositif de redevance fixe (si la gestion du fonds a été réalisée sur une base de wakala et le gestionnaire agissant comme wakil). Toutefois, dans certains cas, une combinaison de ces deux méthodes est utilisée, de sorte que le gestionnaire reçoit une rémunération annuelle de base plus une commission de performance⁸.

1.2.La gouvernance des FIIIs

La gouvernance des FIIIs porte sur « le suivie, le contrôle et l'évaluation de toutes les opérations réalisées par ces fonds pour s'assurer de leur conformité aux dispositions et aux principes de la loi islamique et de la réglementation gouvernementale, et ce par l'établissement de rapports réguliers»⁹.

La gouvernance des FIIIs porte sur plusieurs opérations, principalement la gouvernance¹⁰ :

- des opérations de moudaraba et de la moucharaka, afin de s'assurer que les termes des contrats soient conformes à la Chari'a avant la signature de ces contrats ;
- des dépôts et de s'assurer qu'ils ne comportent pas d'éléments à l'encontre de la Chari'a ;
- des opérations d'achat de titres, de la composition des portefeuilles et des opérations de leurs investissement pour s'assurer qu'elles soient conformes à la Chari'a ;
- des rapports portant sur les valeurs des parts d'investissement et de vérifier qu'ils sont conformes aux normes comptables islamiques, notamment celles établies par l'AAOIFI ;
- des opérations de détermination et de calcul des pertes et des profits résultant de ces fonds et de veiller à ce que leur distribution soient en conformité de la Chari'a et suivant les termes des contrats ;

- des revenus afin de s'assurer qu'ils ne comportent pas de gains illicites, dans le cas contraire ces gains doivent être distribués aux personnes nécessiteuses et/ou organismes charitables ;
- des décisions administratives et des politiques stratégiques de ces fonds pour vérifier et s'assurer de leur conformité à la loi islamique ; et
- des ressources humaines.

2. Développement des FIIs

L'intérêt que portent les institutions financières et bancaires islamiques, mais également conventionnelles, sur les FIIs se reflète à travers la diversification de ces fonds, ainsi que l'expansion de leur nombre et de leur actif à l'échelle internationale.

2.1. Développement des FII en termes de typologie

Il existe une panoplie de fonds d'investissement qui peuvent être gérés suivant les principes de la loi islamique « la Chari'a » et que cela, soit par des institutions financières et bancaires islamiques et/ou conventionnelles. A cet effet, les FIIs peuvent être classés suivant deux critères, à savoir le mode de leur souscription et le type de l'activité d'investissement.

Selon le mode de leur souscription, les FIIs peuvent être classées en deux catégories, à savoir : des *fonds d'investissement fermés* et des *fonds d'investissement ouverts*, il s'agit d'une classification commune avec les fonds d'investissement conventionnels. En effet, les FIIs ne se différencient pas en termes de structure organisationnelle des fonds conventionnels ; d'ailleurs leur création et leur gestion peuvent également s'effectuer par des institutions financières conventionnelles. La seule différence s'aperçoit dans la soumission des FIIs aux principes de la loi islamique, d'où leur appellation¹¹.

Il existe également d'autres types de FIIs, classés suivant le type de l'activité d'investissement, qui peuvent être en commun avec les fonds conventionnels, tels que, les fonds d'actions et les fonds de biens (avec une conformité à la Chari'a), ou alternatives aux fonds conventionnelles (en contradiction avec la Chari'a), tels que, les fonds moudaraba et les fonds mourabaha.

Ainsi, pour la création d'entreprises ou pour une souscription au capital de celles qui existent déjà, il est possible de faire appel au fonds moudaraba¹² et au fond

moucharaka¹³¹, autrement dit, au fonds d'actions ou de sukuk. Il est cependant, interdit par la Chari'a d'investir dans des sociétés à caractère illicite et dans des actions privilégiées. A cet effet, si les sociétés qui portent certains aspects interdits (tel que l'utilisation du riba) dans leurs activités, il faudrait estimer les rebus illicites et les distribués aux personnes nécessiteuses et/ou organismes charitables.

Pour ce qui est de la commercialisation des biens et le financement de projets (à travers le financement des équipements, des terrains, des matières premières, etc), des fonds de biens conformes à la Chari'a existent également, et dans lesquels la relation entre les investisseurs et les gestions est liée par un contrat de wakala. La plupart de ces fonds se dirigent vers les marchés internationaux tels que les marchés de matières premières (pétrole, cuivre, aluminium, etc), à l'exception de l'or et de l'argent, les marchés immobiliers et les marchés de l'agroalimentaire. Ces fonds ont la possibilité de recourir à quatre types d'instruments financiers islamiques, et qui ont fait objets de création de fonds, à savoir: le fonds de mourabaha, le fonds d'ijara, le fonds d'istisnâ et le fonds de salam¹⁴.

2.2.Développement des FIIs en termes de présence mondiale

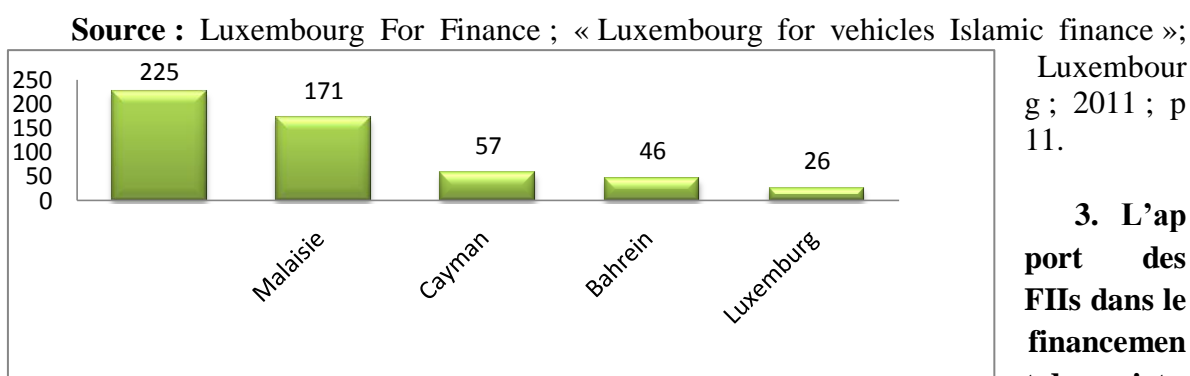
L'importance des FIIs a fait que ces derniers soient en expansion régulière. Le nombre de FIIs est passé de 300 fonds en 2004, 812 en 2010, 876 fonds en 2011, pour atteindre 1029 fonds en 2012. La valeur de ces fonds été estimée à 58 milliards de dollars en 2010 et à 60 milliards de dollars en 2011¹⁵. Plusieurs FIIs ont fait preuve de performance et de développement à l'échelle mondiale, parmi lesquels nous pouvons citer¹⁶: le « fonds Mashareq » des actions japonaises, le « fonds Alqawafel » pour le commerce de marchandises et le « fonds Thuraya » des actions européennes créés par la banque saoudienne El- Jazeera, le « fonds Anaem » crée par la banque national islamique d'Abu Dhabi», le fonds d'actions nommé « fonds de développement »¹⁷ de la société britannique Inc. Energy (classé à la tête du top 10, en 2009, parmi 297 fonds d'investissement), le fonds « SURF »¹⁸ (une alliance entre l'institut financière islamique saoudienne « Sadra » et la banque islamique britannique « Gatehouse »), et autres.

Bien que les FIIs soient présents dans plusieurs pays du monde (Arabie-Saoudite, Emirats Arabes Unis, Royaume-Uni, Egypte, Etats-Unis, etc), leur présence est plus concentrée en Arabie-Saoudite et en Malaisie. En 2011, la part mondiale des FIIs saoudiens et des FIIs Malaisiens étaient estimée à 27,5% et 22,99%, respectivement.¹⁹

¹ Awadallah Safwat Abdulsalam ; « Les fonds d'investissement : Etude et analyse du point de vue économique islamique » ; 14^{ème} colloque international sur « Les institutions financières islamiques » ; Université des Émirats arabes unis ; 2005 ; p 817.

Durant la même année, la présence mondiale des FII s'est également faite remarquée par le classement des FII Luxembourgeois à la cinquième position mondiale²⁰. La création de nouveaux FII est une opération en continu, à l'instar du fonds « theemar », créé en Tunisie en 2013 (un fonds d'un capital de 50 millions de dinars (MD) destiné au financement des PME)²¹.

Figure N°01 : Les cinq premiers pays détenteurs de FII (Par nombre de fonds)



3. L'apport des FII dans le financement de projets

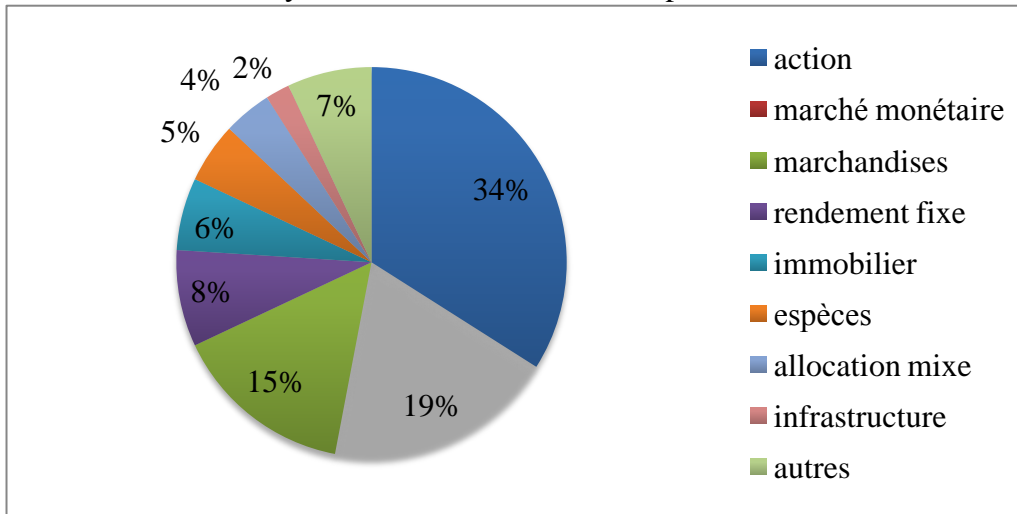
Tout comme pour les fonds d'investissement conventionnels, les FII offrent une variante d'opportunités en terme de financement du secteur public et privé (création d'entreprises, augmentation du capital de sociétés, financement des infrastructures, etc). Pour cela, la présentation de certains FII permettrait d'offrir un meilleur aperçu de ces opportunités.

3.1. Un aperçu global de leur rôle

Les FII jouent un rôle économique important en attirant les épargnes et en encourageant l'investissement. En effet, le FII qui est considéré comme un capital-investissement islamique et utilisé dans le financement de projets, à travers les principaux instruments financiers islamiques qui peuvent faire objet d'un investissement dans un capital-investissement (y compris le capital-risque et le capital-développement): la moucharaka, la moudaraba, les sukuk et la wakala²². Outre ces instruments, l'istisnâ et le salam peuvent également être utilisés dans ces types de financement de projets²³. La figure N°02, nous permet d'avoir un aperçu des principaux secteurs d'intervention des FII.

Figure N°02 : Les principaux secteurs d'intervention des fonds d'investissement islamiques en décembre 2013

Source: Malayasi'a Islamic finance marketplace; « Global Islamic Funds »; Malaysia;



23
December
2013; p3.

A travers
les contrats
moucharaka
,
moudaraba,
sukuk et
wakala,

dans le cadre du financement par capital-investissement, les FIIs peuvent constituer des groupes de managers qualifiés, qui, par leur expertise et leur savoir faire, par la pertinence de leurs analyses des business plans proposés par les investisseurs et des opportunités offertes par le marché, permettront un meilleur choix de projets prometteurs. Ceci est également profitable pour les nouveaux investisseurs ou ceux qui recherchent à développer leurs entreprises, en bénéficiant de l'expertise et de la réputation de ces fonds pour mener à bien leurs projets²⁴.

Pour ce qui est des projets de construction, de fabrication et de technologie, les contrats istisnâ sont les plus adaptés pour intervenir dans les FIIs. Pour mener à bien ce type de projet et limiter les risques qui leurs sont liés, ces fonds peuvent mettre en place des unités spécialisées d'istisnâ et des experts qui superviseront l'accomplissement des obligations relatifs aux contrats. Quant au contrat salam, celui-ci permet de financer les activités agricoles, commerciales et industrielles. Il est également adapté, pour financer les micro-entreprises (producteurs et artisans) en finançant les inputs nécessaires à la production en contrepartie de commodités à vendre sur le marché, à travers les contrats de mourabaha²⁵.

Les FIIs peuvent également, financer des projets d'infrastructures à travers le BOT islamique en adoptant la mourabaha et l'istisnâ, et bénéficier ainsi des différentes opportunités offertes par ce type de financement, comme lorsque le secteur privé investi directement dans le développement des infrastructures, réduisant ainsi la dette publique,

ou encore lorsque le BOT islamique permet de créer des occasions d'affaires pour le secteur privé local et des possibilités d'emploi, l'attractivité des investisseurs directs étrangers²⁶ ; ainsi que, la création de richesse, amélioration de la production et de la productivité, amélioration de la performance et de la compétitivité.

Les fonds de zakat, peuvent également faire objet d'une souscription dans les FIIs et être utilisés dans la création des sociétés d'investissement, dont les actions seront les propriétés des bénéficiaires de la zakat. Un contrat de moucharaka entre le fonds de la zakat et le fonds du waqf, pour la création d'entreprises au profit des personnes pauvres peut également être conclu et lancé par les FIIs²⁷.

3.2. Etude de certains cas

Il existe un grand nombre de FIIs qui permettent de financer plusieurs investissements et dans différentes régions du monde, tels que « The First Investment Corporate »²⁸ au Kuwait (pour les actions publiques et privées, le capital-risque et le financement par le BOT), « NAEEM MISR Fund » et « HC Securities and Investment » en Egypte (pour les actions locales et internationales)²⁹ et « The Dow Jones Islamic Fund »³⁰ aux USA (pour les actions internationales, principalement américaines).

De part le grand nombre des FIIs, nous avons sélectionné certains d'entre eux et de les présenter dans le tableau N°01, en suivant trois critères, à savoir : la répartition de leurs actifs, leur répartition géographique et leur répartition sectorielle. Les fonds sélectionnés sont : Emirates Global Sukuk, Affin Dana Islamiah, AlAhli Europe Trading Equity, Amundi Capital Islamic Global Resources, Am Precious Metals et AlAhli Euro Murabahat.

Tableau N°01: Présentation de quelques secteurs publics et privés financés par certains FII en 2013

Fonds	Groupe	Pays (année de création)	Répartition des actifs		Répartition par régions		Répartition par secteurs	
			Classe d'actifs	%	Région	%	Secteur	%
Emirates Global Sukuk	Emirates NBD Asset Management Ltd	USA (2010)	-rendement fixe de GCC	78	-UAE	56	-financiers	28
			-rendement fixe des marchés émergents	9	-Arabie-Saoudite	11	-souverains	19
			européens	6	-Turquie	9	-immobiliers	17
			-marché monétaire	5	-Qatar	7	-transports et logistiques	15
			-intérêt fixe malaisien	2	-Marché monétaire	6	-services publics	16
			-intérêt fixe indonésien		-Malaisie	5	-marché monétaire	6
					-Bahreïn	4	-énergies	3
					-Malaisie	2	-les biens de consommation non-cyclique	2
							-télécommunications	1
							-conglomérats	

Affin Dana Islamiah	Affin Fund Management Berhad	Malaisie (2001)	-actions internationales -instruments financiers islamiques -marché monétaire	46,57 37,21 16,22	(pas de données disponibles)		-instruments financiers islamiques/sukuk -commerce/services -instruments du marché monétaire, la trésorerie nette et autres actifs -bâtiment -industriels -infrastructures -plantation -immobiliers -produits de consommation	37,22 29,40 16,22 4,38 4,28 3,24 2,12 1,91 1,28
AlAhli Europe Trading Equity	NCB Capital Company	Arabie-saoudite (1999)	-actions européennes -marché monétaire	99,17 0,83	-Europe -marché monétaire	99,17 0,83	-autres -vente au détail -secteur d'investissement et secteur de pétrochimie -bâtiment et construction -secteur de l'industrie pétrochimique -télécommunication et secteur de la technologie de l'information -marché monétaire	26,81 24,18 23,13 12,54 8,14 4,37 0,83

Amundi Capital Islamic Global Resources	Amundi Luxembourg SA	Luxembourg (2010)	-marchandises et énergies	100	-USA -Canada -Norvège -Pays-Bas -Asie-pacifique hors Japon -autres -Royaume-Uni -Allemagne -France -Suisse -Italie	51,68 14,03 13,43 9,92 5,80 2,65 1,38 0,76 0,20 0,08 0,07	-production de pétrole et gaz -ressources minières et de base -chimie -équipement, services et distribution de pétrole -autres et espèces	57,51 29,79 7,03 3,02 2,65
Am Precious Metals	AmInvestment Services Berhad	Malaisie (2007)	-marchandises et énergies -marché monétaire	98,76 1,24	-Canada -Autres -Ghana -Mexique -Royaume-Uni -Afrique du Sud -marché monétaire	47,95 25,81 8,11 5,73 5,66 5,50 1,24	-or - pierres et métaux précieux - mines et métaux diversifiés -marché monétaire	72,86 17,55 8,35 1,24
AlAhli Euro	NCB Capital Company	Arabie-Saoudite (2002)	-marchandises et énergies -marché monétaire	99,85 0,15	(données non disponibles)		-murabaha -espèce	99,85 0,15

Source : Adapté de <http://www.trustnetmiddleeast.com/Investments/Perf.aspx?uni=GS> (consulté le 29/01/2014)

A travers le tableau N°01, nous avons pu constater que :

- Les FIIs sont créés par différents pays du monde, quelque soit leur dominance religieuse (à majorité musulmane ou autres) ;
- Les FIIs interviennent dans différents types de marchés (monétaire, de capitaux et autres) ;
- Les FIIs plusieurs investissements du secteur public et privé (industrie, services, infrastructures, immobiliers et autres) ;
- Les FIIs sont répartis dans plusieurs pays et régions du monde (Canada, Allemagne, Ghana, Turquie, Indonésie et autres) ; et que
- Les FIIs financent une multitude de secteurs publics et/ou privés, que ce soit dans le secteur financier, des services, des énergies, des infrastructures, etc.

Les FIIs cités dans le tableau N°01 ont également fait objet d'une évaluation de leur performance et les résultats sont représentés dans les figures ci-dessous.

Figure N° 03: Performance d'Emirates Global Sukuk Fund (avril

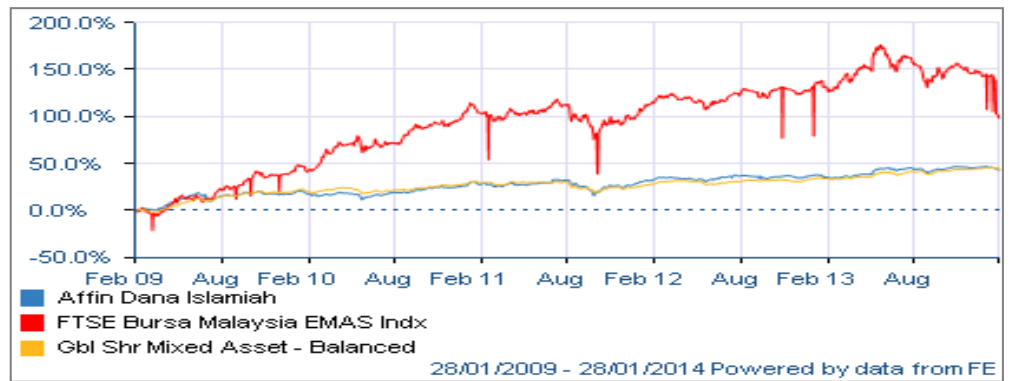


2010-janvier 2014)

<http://www.trustnetmiddleeast.com/Investments/Perf.aspx?univ=GS>

(consulté le 29/01/2014)

Figure N°04: Performance d'Affin Dana Islamiah Fund (01/2009-01/2014)



<http://www.trustnetmiddleeast.com/Investments/Perf.aspx?univ=GS>

(consulté le 29/01/2014)

Figure N° 05: Performance d'Alahli Europe Trading Equity Fund

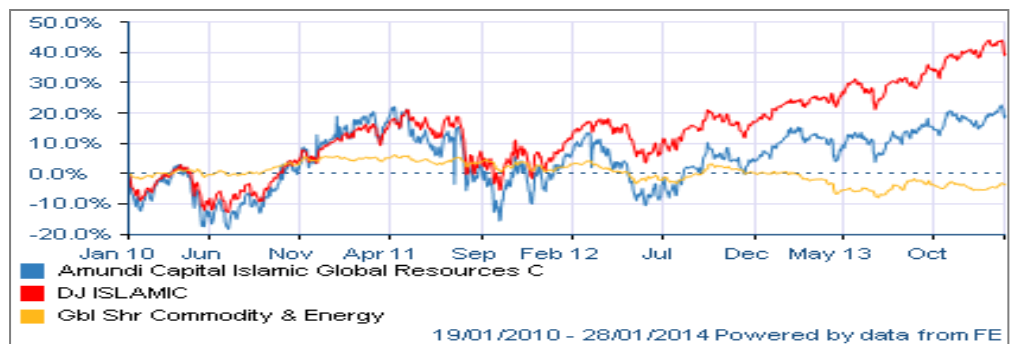


(01/2009-01/2014)

<http://www.trustnetmiddleeast.com/Investments/Perf.aspx?univ=GS>

(consulté le 29/01/2014)

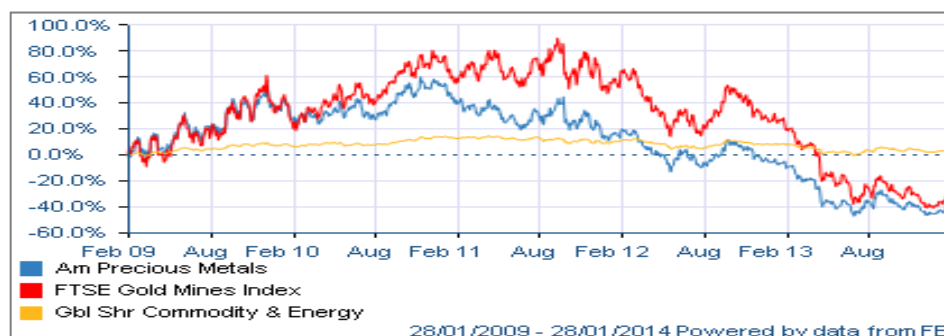
Figure N°06 : Performance d'Amundi Capital Islamic Global Ressources Fund (01/2010-01/ 2014)



<http://www.trustnetmiddleeast.com/Investments/Perf.aspx?univ=GS>

(consulté le 29/01/2014)

Figure N°07: Performance d'Am Precious Metals Fund (janvier 2009- janvier 2014)



<http://www.trustnetmiddleeast.com/Investments/Perf.aspx?univ=GS>
(consulté le 29/01/2014)

Figure N°08: Performance d'Alahli Euro Murabaha Fund 01/2009-01/2014)



01/2014)

<http://www.trustnetmiddleeast.com/Investments/Perf.aspx?univ=GS>
(consulté le 29/01/2014)

De ces figures, nous avons pu constater que la performance des FII, bien qu'elle soit parfois en faible valeur, elle est en progression continue :

- la performance d'*Emirates Global Sukuk Fund* est passée d'environ 5%, en septembre 2010, à 20% en août 2013 ;
- la performance d'*Affin Dana Islamiah Fund* est passée d'environ 15%, en août 2009, à environ 50% en août 2013 ;
- la performance d'*Alahli Europe Trading Equity Fund* est passée de 20%, en août 2009, à environ 90% en août 2013 ;
- l'*Amundi Capital Islamic Global Ressources Fund* qui a enregistré des taux négatifs : - 10%, en février 2010, puis - 20% en juin de la

- même année ; enregistra une performance croissante durant l'année 2013, enregistrant un taux de 15% en octobre 2013 ;
- l'*Am Precious Metals Fund* qui a enregistré une performance croissante entre février 2009 et août 2009 (20%), a depuis commencé à enregistrer des taux négatifs atteignant - 40% en août 2013 ; et
 - la performance d'*Alahli Euro Murabaha Fund* était en croissance régulière entre août 2009 et mars 2012 (12%), puis celle-ci enregistra un ralentissement qui resta toutefois positif (à l'exception de juillet 2013).

Les fonds *Emirates Global Sukuk Fund*, *Affin Dana Islamiah Fund*, *Alahli Europe Trading Equity Fund* et *Amundi Capital Islamic Global Ressources Fund* connaissent une performance positive et en hausse, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que ces fonds possèdent une stratégie de diversification dans leurs secteurs d'investissement et de leur répartition géographique. Quant à *Am Precious Metals Fund* et à *Alahli Euro Murabaha Fund* qui connaissent une performance plutôt négative et très faible pourrait se traduire par le manque d'intérêt des investisseurs aux modes de financement et aux secteurs financés par ces fonds (pierres et métaux précieux et mourabaha), à leur faible présence sur le marché monétaire (un marché plus attractif).

Conclusion

A travers cet article, nous avons présenté les fonds d'investissement islamiques et du rôle qu'ils peuvent avoir dans le financement de projets. Le financement de ces derniers, ce fait grâce à une diversification dans les instruments financiers utilisés à cet effet, et qui peuvent être adoptés par les institutions financières et bancaires islamiques, mais également conventionnelles. Effectivement, plusieurs projets peuvent être financés grâce aux FIIs : création et/ou augmentation du capital d'entreprises publiques et privés, capital développement, capital transformation, réalisation de projet industriels d'infrastructures, agricoles, miniers et autres ; ainsi que le financement des matières premières nécessaires à l'industrie, des produits agricoles, de la technologie, etc.

Si le nombre et le volume des FIIls connaissent une réelle expansion à travers le monde, toutefois ces fonds nécessitent une meilleure attention de par les autorités financières et des juristes musulmans et les spécialistes du domaine afin d'améliorer leur réglementation et leur gouvernance dans le but de s'assurer de leur conformité aux principes de la loi Islamique « la Chari'a », de gérer les risques auxquels ils sont confrontés et de susciter davantage l'intérêt des agences de notation sur ces fonds. Les FIIls qui sont également utilisés par les institutions financières et bancaires conventionnelles, et qui sont présents sur les marchés internationaux se doivent d'être plus diversifiés, de trouver des alternatives quant aux instruments et aux placements interdits par la Chari'a suivant les avis donnés par les juristes musulmans (tels que les produits dérivés et les produits spots) et de développer leur stratégie de répartition géographique, afin que ces fonds puissent concurrencer les fonds conventionnels, maintenir et améliorer leur position sur les marchés et attirer davantage d'investisseurs.

Références bibliographique

¹ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Investissement.htm> (consulté le 24/01/2014)

² Shehata Hussein Hussein ; « Les règles de la Chari'a dans l'investissement islamique » ; Série d'études en économie islamique p2 ; in : <http://www.darelmashora.com>

³ Qarawi Ahmed Esaghir ; « Les déterminants de l'investissement du point de vue islamique » ; Session de formation international sur « Le financement des PME et le développement de leur rôle dans les économies maghrébines » ; Université de Sétif-Algérie ; 25-28 mai 2003 ; p2

⁴ Abu Ghada Abdul Sattar ; « Les fonds d'investissement islamiques » ; 14^{ème} colloque international sur « Les institutions financières islamiques » ; Université des Émirats arabes unis ; 2005 ; p 570-572.

⁵ <http://www.trackbusters.fr/definition-fonds-d-investissement.html> (consulté le 22/05/2013)

⁶ Shehata Hussein Hussein ; « Le caractère distinctif de fonds d'investissement islamiques » ; Série d'études en économie islamique; p 6 ; in : <http://www.darelmashora.com>

⁷ Shehata Hussein Hussein ; « Le caractère distinctif de fonds d'investissement islamiques » ; Série d'études en économie islamique; p 6 ; in : <http://www.darelmashora.com>

⁸ ⁸ Sohail Jaffer; « Islamic asset management: Forming the future for Shari'a compliant investment strategies »; Euromoney Books; London. Uk; 2006; p 5.

⁹ Beraq. M et Quman. M ; « La performance des fonds d'investissement socialement responsables et des fonds d'investissement islamiques » ; 1^{er} colloque international sur « L'économie islamique : Etat des lieux et les défis de l'avenir » ; Université de Ghardaia-Algérie ; 23-24 février 2011 ; p 11-12.

¹⁰ Shehata Hussein Hussein ; « Proposition d'approche de contrôle Chari'a des opérations des fonds d'investissement islamiques »; Série d'études en économie islamique ; p 13-14; in : <http://www.darelmashora.com>

¹¹ Elhassani Ahmed bin Hassan bin Ahmed; « Les fonds d'investissement : Etude et analyse du point de vue de l'économie

islamique » ; Edition Fondation des jeunes de l'université ; Alexandrie ; 1999 ; p 25-26.

¹² Boudjellal. M et Zaidi. M ; « Le rôle des fonds d'investissement islamiques dans l'activation du marché boursier islamique : Le cas de la bourse saoudienne » ; 2^{ème} colloque international sur « L'industrie financière islamique » ; Ecole Supérieure de Commerce-Algérie ; 08-09 décembre 2013 ; p 5.

¹³ Awadallah Safwat Abdulsalam ; « Les fonds d'investissement : Etude et analyse du point de vue économique islamique » ; 14^{ème} colloque international sur « Les institutions financières islamiques » ; Université des Émirats arabes unis ; 2005 ; p 817.

¹⁴ Khudhairi Mohsen Ahmed ; « Les banques islamiques » ; Edition Itrak ; Le Caire-Egypte ; 1995 ; p 142-150.

¹⁵ <http://www.alraimedia.com/Article.aspx?id=334318> (consulté le 25/01/2014)

¹⁶ Abubak Safia Ahmed ; « Les fonds d'investissement islamiques : Caractéristiques et typologie » ; 14^{ème} colloque international sur « Les institutions financières islamiques » ; Université des Émirats arabes unis ; 2005 ; p 854-861.

¹⁷ <http://www.ra2ed.com/videos/4151/> (consulté le 28/01/2014)

¹⁸ <http://www.alraimedia.com/Articles.aspx?id=317832> (consulté le 28/01/2014)

¹⁹ Luxembourg For Finance ; « Luxembourg for vehicles Islamic finance » ; Luxembourg ; 2011 ; p 10.

²⁰ <http://www.kapitalis.com/economie/13026-theemar-le-1er-fonds-islamique-de-placement-collectif-cree-en-tunisie.html> (consulté le 28/01/2014)

²¹ Nazneen Halim; « Islamic private equity and venture capital: Still misunderstood? »; Islamic Finance News Supplements; November 2012; p11-12.

²² Bennamara Sofia ; « Finance islamique et capital-risque » ; Université Laval ; Québec-Canada ; p 48-53

²³ Bennamara Sofia, op.cit; p 48-49

²⁴ Idem; p 50-53

²⁵ Sudki M.Jad ; « Build Operate and Transfer (BOT) project development system in Saudi-Arabia » ; King Fahd University of Petroleum and Minerals; January 2005 ; p6.

²⁷ Kantakji Samer ; « La zakat et son rôle dans la lutte contre la pauvreté et le chômage » ; p 12, in : <http://www.kantakji.org>

²⁸ Abubak Safia Ahmed; op.cit; p866.

²⁹ <http://www.bloomberg.com/markets/funds/country/egypt/> (consulté le 31/01/2014)

³⁰ <http://www.investaaa.com/index.html> (consulté le 31/01/2014)

- <http://www.alraimedia.com>
- <http://www.bloomberg.com>
- <http://www.darelmashora.com>
- <http://www.investaaa.com>
- <http://www.kantakji.org>
- <http://www.kapitalis.com>
- <http://mosgcc.com>
- <http://www.ra2ed.com>
- <http://www.toupie.org>
- <http://www.trackbusters.fr>
- <http://www.trustnetmiddleeast.com>